

Secteur GAM



1. Membres du comité départemental GAM

- Responsable technique GAM :

Philippe CARMONA - carmona-philippe@orange.fr – 06 60 07 03 50

- Responsable des juges :

Claire CARMONA – carmonaclaire@free.fr – 06 79 01 14 33

2. Formation des juges

La formation des juges niveaux 1,2,3 et 4 est gérée par la région Sud. Pour toutes les informations nécessaires, se référer à la **Brochure technique GAM** de la région Sud 2025 – 2026 disponible sur le site **FFGym Région Sud**.

3. Formation des Cadres

Toutes les informations nécessaires à la formation des cadres se trouvent dans la **Brochure technique GAM** de la région Sud.

4. Compétitions

Conditions d'organisation

Les compétitions font l'objet d'un appel à candidature afin de déterminer les lieux de déroulement. Le Comité Départemental, après examen des candidatures et de la conformité du matériel gymnique, fera part de son choix à l'ensemble des clubs départementaux.

Si aucun club ne se propose à l'organisation d'un championnat celui-ci sera automatiquement annulé et entraînera le forfait des équipes/individuelles de la catégorie concernée pour la suite de la saison.

Chaque club organisateur se verra remettre une aide à l'organisation par le Comité Départemental pour chaque journée de compétition. (cf Cahier des Charges départemental)

Par contre, le club organisateur, choisi par le Comité Départemental, devra maintenir sa candidature sous peine d'une amende de 150 € pour non réception de compétition, sauf événement exceptionnel justifié.

Les dates :

24 janvier 2026	Individuel Performance Nationales et Régionales, Fédérales A
7 février 2026	Equipes Performance Nationales et Régionales, Fédérales A,B
2 et 3 mai 2026	P'tits As Bronze, Argent et Or

5. Engagements

Tous les engagements devront être effectués dans les délais par le biais du site de la FFGym, dans l'extranet. Le logiciel est automatiquement verrouillé après la date de clôture, rendant tout retard impossible.

Les droits d'engagements devront être réglés **via Engagym** comme les autres niveaux de compétition par CB ou virement (**pas de chèques sur place**) pour la saison 2026 s'élèvent à (possible augmentation en Comité Directeur de novembre 2025)

Individuelle : **7,00 €** Equipe : **15,00 €** P'tits As : **2,00 €**

Les dates :

2 janvier 2026	Pour l'ensemble des compétitions individuelles et équipes
4 Avril 2026	P'tits As

Merci de bien vouloir remplir également le prévisionnel

6. Jury de compétition

La désignation du corps de juges est sous l'entière responsabilité du responsable des juges et est désigné par lui-même en fonction des compétences de chacun. Le responsable départemental des juges est validé dans ses décisions par le Comité Départemental des Alpes-Maritimes & Monaco.

Réglementation départementale

- Un juge ne peut pas être juge club et juge expert à la fois.
- La licence avec photo est obligatoire : si non présentation, pas de jugement et amende.

Absence de juge club

Une amende de **100 €** est à régler avant l'entrée en compétition de l'équipe concernée, sinon celle-ci n'est pas classée.

Equipes et individuels

Juges Experts (6) désignés, pris en charge par le comité départemental.

Juges club : 1 juge par club ou par lot de 10 gymnastes engagés en individuels (sur toute la compétition, toutes catégories confondues), diplômé, recyclé et de niveau défini sur l'organigramme de la brochure nationale FFGym.

En cas de problème, n'hésitez pas à joindre le responsable départemental des juges

Tenue des juges

La tenue conforme est obligatoire (Cf. règlement technique FFGym et code FIG)

- Homme : costume bleu marine, chemise blanche et cravate
- Femme : tailleur bleu marine (jupe ou pantalon) et chemisier blanc. Noir toléré.
Dans le cas contraire, le juge ne pourra officier (jeans proscrits).

Les forfaits et modifications

Les demandes de forfait devront être effectuées sur ENGAGYM au moins 10 jours avant le début de la compétition la compétition (sauf cas de force majeure ou de blessure avec justificatif). Passé le délai, les droits d'engagement restent dûs.

En individuel, si demande de repêchage pour l'inter département, le CM doit être fourni dans le forfait Engagym et les droits d'engagement sont dûs.

Attention : le repêchage n'est pas automatique, il devra être justifié à la Région et la demande sera étudiée par la Commission Technique Régionale (cf Brochure Régionale)

Application de la réglementation régionale : les demandes de modification de composition d'équipe doivent être faites au plus tard le lundi précédant la compétition puis sur place au moins 1h avant l'entrée en compétition de l'équipe concernée si justifiées par un CM.

Les licences

Les gymnastes doivent tous être licenciés GAM 2026

Pour tous les gymnastes participant aux différentes compétitions (hormis P'tits As), la licence AVEC photo sera contrôlée au 1^{er} agrès ou à l'échauffement.

Les entraîneurs doivent également être en possession de leur licence avec photo.

7. Action départementale

Regroupement et formation des jeunes gymnastes

En cours de réflexion et en attente d'un budget